



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14.12.2016

KERING MET EN PLACE UNE DURÉE MINIMUM DE CONGÉ MATERNITÉ, ADOPTION ET PATERNITÉ POUR L'ENSEMBLE DE SES SALARIÉS DANS LE MONDE ENTIER

Effective dès le 1er janvier 2017, la politique parentalité de Kering prévoit pour l'ensemble des salariés du Groupe, quelle que soit leur situation personnelle ou géographique, un minimum de 14 semaines payées à 100% pour le congé maternité ou adoption et un minimum de 5 jours payés à 100% pour le congé paternité ou partenaire. Le Groupe de Luxe poursuit à travers cette mesure son engagement en faveur de l'égalité professionnelle et de l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

A compter du 1er janvier 2017, la politique parentalité de Kering définira un nouveau cadre, à l'échelle du Groupe et de ses Maisons, pour plus de 38 500 collaborateurs dans le monde, dans près de 60 pays.

Chaque collaborateur de Kering ayant au moins un an d'ancienneté, indépendamment de sa situation personnelle ou géographique, bénéficiera de 14 semaines rémunérées à 100% de son salaire au titre du congé maternité ou adoption, et de cinq jours rémunérés à 100% de son salaire au titre du congé paternité ou partenaire. En fixant ainsi un standard minimum pour le congé maternité partout dans le monde, et en créant un standard minimum pour le congé adoption, le congé paternité ou le congé partenaire, Kering réalise une avancée majeure au bénéfice de l'ensemble de ses salariés. Dans de très nombreux pays, l'alignement du congé adoption sur le congé maternité (14 semaines), quel que soit le statut juridique des parents, constitue en effet un progrès majeur, tout comme la mise en place d'un congé (5 jours) pour le/la partenaire de la mère ou de l'adoptant(e). Dans les pays où la législation locale prévoit des normes de congé parental plus avantageuses, c'est celle-ci qui sera appliquée.

La nouvelle politique parentalité de Kering vise à favoriser un meilleur équilibre entre vies professionnelle et personnelle et à promouvoir l'égalité entre les salariés, femmes et hommes, indépendamment de leur situation personnelle, en garantissant à tous les collaborateurs du Groupe dans le monde les mêmes avantages sociaux minimum lors de l'arrivée d'un enfant.

Les managers et les équipes Ressources Humaines de Kering prendront activement part à la mise en place de cette nouvelle politique en apportant aux parents un soutien spécifique avant et après leur congé, afin de leur assurer un retour au travail dans les meilleures conditions, et un développement harmonieux de leur carrière sur le long terme.

François-Henri Pinault, Président-Directeur général de Kering, a commenté : « *Parce que nos collaborateurs sont au cœur de notre vision, de notre activité et de notre inspiration, je suis fier de lancer une politique qui constitue une avancée majeure en matière de parentalité dans de nombreuses régions du monde. Cette initiative, qui me tient particulièrement à cœur, est le reflet de notre engagement constant à promouvoir l'égalité professionnelle pour les femmes et les hommes tout au long de leur carrière et ce, quelle que soit leur situation personnelle.* »

K E R I N G



Béatrice Lazat, Directrice des Ressources Humaines de Kering, a ajouté : « Grâce à cette politique ambitieuse, l'ensemble des salariés du Groupe et de nos Maisons répartis dans près de 60 pays bénéficieront d'un cadre uniforme, favorisant l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. En garantissant à chacun d'entre eux les mêmes avantages minimum, nous développons un environnement de travail plus durable et harmonieux et favorisons le partage d'une culture commune au sein du Groupe, source de bien-être et de fierté. »

A propos de Kering

Groupe mondial de Luxe, Kering développe un ensemble de maisons de luxe dans la mode, la maroquinerie, la joaillerie et l'horlogerie : Gucci, Bottega Veneta, Saint Laurent, Alexander McQueen, Balenciaga, Brioni, Christopher Kane, McQ, Stella McCartney, Tomas Maier, Boucheron, Dodo, Girard-Perregaux, Pomellato, Qeelin et Ulysse Nardin. Kering développe également les marques de Sport & Lifestyle Puma, Volcom et Cobra. En encourageant l'imagination sous toutes ses formes, Kering permet à ses marques de réaliser leur potentiel de croissance et ouvre la voie à des méthodes plus durables.

Kering a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de plus de 11,5 milliards d'euros et rassemblait plus de 38 000 collaborateurs au 31 décembre. L'action Kering est cotée à Euronext Paris (FR 0000121485, KER.PA, KER.FP).

Contacts Presse

Emilie Gargatte emilie.gargatte@kering.com +33 (0)1 45 64 61 20

Astrid Wernert astrid.wernert@kering.com +33 (0)1 45 64 61 57

Site internet

www.kering.com

Réseaux sociaux

Twitter: @KeringGroup

LinkedIn: Kering

Instagram: @kering_official

YouTube: KeringGroup